

REGLEMENT
Appel à projets 2023 « S'engager pour l'avenir »
Canal+ Réunion
En partenariat avec la Région et le CNC

« L'AVENIR APPARTIENT A CELLES ET CEUX QUI REVENT GRAND »

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

CANAL+ Réunion est un **acteur incontournable et engagé dans la filière audiovisuelle locale** en participant à sa structuration et son rayonnement sur le territoire et au-delà.

Depuis plus de 20 ans, CANAL+ Réunion accompagne les acteurs et actrices de la filière grâce à des aides à la fois financières et artistiques.

Plus que jamais, CANAL+ Réunion s'engage ;

- au service d'une création locale responsable (diversité, inclusion, environnement ...)
- & pour le rayonnement culturel de La Réunion.

Après le succès des deux premières éditions de « S'engager pour l'avenir », en 2023 CANAL+ Réunion propose une troisième saison sur un axe différent et tout aussi essentiel pour la filière audiovisuelle locale : LE DOCUMENTAIRE.

2. THEMATIQUE : « L'AVENIR APPARTIENT A CELLES ET CEUX QUI REVENT GRAND »

CANAL+ Réunion souhaite accompagner **des projets de documentaires de création** inspirants dans la thématique « **l'avenir appartient à celles et ceux qui rêvent grand** ».

Ainsi, les porteurs et porteuses de projet pourront s'exprimer sur des thématiques sociales, économiques, environnementales... avec l'intention d'exposer des sujets inspirants à impacts positifs.

Les projets éligibles sont des documentaires de création d'une durée minimum de **26 minutes** et d'un maximum de **52 minutes** (durée maximale générique compris).

Ne seront pas retenus les projets mettant en avant de la violence gratuite, de la pornographie ou de l'incitation à la haine.

3. STRUCTURES POUVANT REpondre A CET APPEL A PROJET

Cet appel à projets s'adresse aux sociétés de production (SA, SAS, SARL, EURL), dont le siège social est basé à La Réunion, ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant une ou des auteurs/autrices ressortissantes de La Réunion.

Les entreprises candidates s'engagent à déployer leurs meilleurs efforts pour constituer une équipe projet composée de professionnelles basées à La Réunion :

- Producteur / Productrice ;
- Auteur(s) / Autrice(s) ;
- Réalisateur / Réalisatrice ;
- Techniciens / Techniciennes ;

De plus, le porteur ou la porteuse de projet devra préciser le nombre de personnes qui seront mobilisées sur le documentaire, ainsi que la représentativité femme/homme au sein de chaque corps de métier.

4. CRITERES DE SELECTION

Outre la vision artistique et technique du porteur ou de la porteuse de projet, CANAL+ Réunion sera particulièrement sensible aux projets réalisés dans le respect de la parité, de la promotion de la diversité et la protection de l'environnement dans le cadre de leur production.

CANAL+ Réunion porte à la connaissance des porteurs et porteuses de projet les critères de sélection sous forme d'une grille de notation des projets **en annexe**.

« ALLER + LOIN » : Cette année, dans le cadre de cet appel à projets pour des documentaires de création, le jury sera particulièrement attentif à **l'impact positif** du projet sur la société. Plus précisément, vous imaginerez une stratégie d'impact pour votre projet : que faudrait-il faire en plus du film pour que votre propos ait un impact dans la société civile ? Décrivez deux ou trois idées, et les moyens dont vous auriez besoin pour y parvenir (ressources, contacts, relais...)

Les dossiers seront réceptionnés et portés à la connaissance du jury.

A l'issue de cette première phase, chaque porteur ou porteuse de projet devra se présenter devant le jury afin de s'exprimer oralement sur le contenu du projet.

Il/Elle pourra être interrogé(e) par le jury lors d'une session de questions/réponses.

Pour cet appel à projets, CANAL+ Réunion a souhaité un jury de professionnel qui soit paritaire et engagé. Ce jury sera composé de 8 personnes :

- **CAUQUELIN Christine** : GROUPE CANAL+
- **CERVEAUX Kevin** : REGION REUNION
- **DELAGE Caroline** : AU TABLEAU PRODUCTION
- **FOLIN Sebastien** : LA BELLE TELE
- **GARREL Chloé** : JOURNALISTE / REALISATRICE
- **MARIANNE Valérie** : CANAL+ REUNION
- **NEGRIN Stéphane** : DAC REUNION
- **PATEL Gora** : EX DIRECTEUR REGIONAL FTV

A l'issue de la sélection du jury, **5 projets à impact positif**, recevront une dotation financière et un engagement de diffusion de CANAL+ Réunion.
Le jury sélectionnera 5 lauréates dont 1 coup de cœur.

5. DUREE DE L'APPEL A PROJET / PLANNING

L'appel à projets « S'engager pour l'avenir » débutera le **30 mars 2023 et sera clôturé le 30 octobre 2023 à 12H00.**

Sessions de présentation des projets **le 4 ou le 5 décembre 2023**

Les lauréates seront informées au plus tard la semaine le **7 décembre 2023**, sous réserve d'éventuelles modifications (événement ou autre, forme à définir).

6. MODALITES DE DOTATION

Le jury sélectionnera 5 lauréates par catégorie dont 1 coup de cœur. Le montant de la dotation financière sera réparti de la façon suivante :

S'engager pour l'avenir saison III = « l'avenir appartient à celles et ceux qui rêvent grand »

- 1 gagnant.e : Coup de cœur du jury : 40 000 €
- 4 gagnantes : Autres lauréates : 40 000 € / par projet

Par ailleurs, dans l'objectif d'accompagner la filière audiovisuelle locale vers de meilleures pratiques, CANAL+ Réunion s'engage à faire bénéficier, les lauréates de formations sur l'éco-production.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Une même porteur ou porteuse de projet pourra déposer au maximum un dossier de candidature.

Le dossier devra comporter :

- **Une présentation du projet** incluant nécessairement les rubriques suivantes :
 - Page de garde avec :
 - Titre du projet/ durée, producteur, réalisateur.
 - Résumé court du projet (500 caractères maximum)
 - Pitch développé du projet (2 pages maximum) ;
 - Note d'intention du réalisateur ou de la réalisatrice avec les commentaires ou compléments d'information que le réalisateur ou la réalisatrice juge utiles pour une meilleure compréhension du projet, concernant notamment la thématique « **l'avenir appartient à celles et ceux qui rêvent grand** » ;
 - Note de production ;
 - Devis résumé et plan de financement prévisionnel ;
 - Calendrier de réalisation.

- **Une liste nominative** et une courte présentation des **membres de l'équipe** :
 - Producteur / Productrice ; CV
 - Auteur(s) / Autrice(s) ; CV
 - Réalisateur / Réalisatrice ; CV
 - Techniciens / Techniciennes ;
 - Nombre d'intermittentes pressenties
 - Nombre de salariées
 - Représentativité femme/homme au sein des équipes

- **Engagements de la société de production** :
 - Note concernant les actions mises en œuvre pour le respect de la parité, la promotion de la diversité, l'inclusion et la protection de l'environnement.
 - S'engager à respecter les chartes CANAL + : mixité-diversité et éco-production, en les signant (intégrées dans les critères de notation, disponibles en annexe).
 - Déploiement d'un dispositif de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes sur le lieu de tournage (voir modalités en Annexe).

- Le calcul de l'impact environnemental de la production sera un des critères de notation : Présentation d'un calcul prévisionnel de l'empreinte carbone ainsi qu'un bilan post production via le Carbon Clap d'EcoProd.
<http://www.carbonclap.ecoprod.com/>

- **Éléments vidéo :**

Si vous souhaitez transmettre au Jury des éléments visuels directement en lien avec le dossier (un teaser par exemple), veuillez indiquer en dernière page le lien vidéo à télécharger sur Internet (ce lien doit être encore valable le jour de l'oral).

Afin de limiter l'impact environnemental, les dossiers de candidatures seront acceptés uniquement par voie électronique **à cette adresse mail :**

aap.canal-reunion@canal-plus.com

Les fichiers devront être fournis en format PDF (taille maximale de 5 Mo). Le fichier doit être nommé de la façon suivante : AAP 2023_TITRE_SOCIETE DE PRODUCTION

Avant l'envoi, nous vous invitons à bien vérifier votre dossier. Seuls les dossiers complets, comportant l'ensemble des éléments demandés, seront lus par le jury

8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROJETS

Les dossiers doivent être réceptionnés par CANAL+ Réunion au plus tard :

Le lundi 30 octobre 2023 à 12H00.

Les PAD devront être livrés au plus tard le 30 juin 2025.

9. ENGAGEMENTS DE CANAL+ REUNION

CANAL+ Réunion s'engage à verser le montant des dotations dans un calendrier à définir avec chaque lauréate.

Dans le cadre de la signature d'un contrat de pré-achat de droit exclusif, CANAL+ Réunion, pourra diffuser l'œuvre dans un délai de 42 mois à compter de l'acceptation du Matériel dont 12 mois comme diffuseur exclusif.

CANAL+ Réunion s'engage à diffuser les œuvres lauréates sur sa chaîne CANAL+ et possiblement sur les autres chaînes du groupe CANAL+, CANAL+ ANTILLES, CANAL+ GUYANE, CANAL+ CALEDONIE et par CANAL+ INTERNATIONAL (ou ses filiales) ainsi que sur le service à la demande (myCANAL et notamment le canal CANAL+ OUTREMER). Sur les territoires : France, Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer, zone Caraïbes, zone Pacifique, zone Océan Indien, Continent Africain, Haïti et la Suisse.

Samantha NAHAMA

Directrice Générale